

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Bau milhouun que saps, que cent que cercon

Traduction:

Il vaut mieux un petit qui sait que cent qui cherchent.



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 106
Hiver 2021

Billet d'humeur

Que 2022 nous apporte de la sérénité, de l'amitié et de la fraternité.

Le poème ci-dessous nous permet d'espérer

Bonne année à tous.

La nature est tout ce qu'on voit
Tout ce qu'on veut, tout ce qu'on aime,
Tout ce qu'on sait, tout ce qu'on croit
Tout ce que l'on sent en soi-même

Elle est belle pour qui la voit,
Elle est bonne à celui qui l'aime,
Elle est juste quand on y croit
Et qu'on la respecte en soi-même.

Regarde le ciel, il te voit,
Embrasse la terre elle t'aime.
La vérité c'est ce que l'on croit
En la nature s'est toi-même

George Sand

Les lumières du village



Au sommaire

Nouvelles de A à Z	page 2
La Vie du Village	pages 3 à 15
Conseil Municipal	pages 16 à 27
Agenda	page 28

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte du foyer 2022:

Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer (www.foyerdesaint-mont.info) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-services des Charmettes dès leur ouverture.

D comme dépôt de linge :

Vous pouvez déposer votre linge au multi-services des Charmettes le lundi matin de 7h30 à 11h 30 et vous pouvez le récupérer à partir du jeudi aux heures habituelles d'ouverture.

M comme mail:

Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

O comme ouverture :

La mairie a changé ses heures d'ouverture. Merci de les noter :

le lundi de 9h à 17h,

le mardi de 14h à 17h,

le jeudi de 14h à 17h

(le samedi permanence des élus et Actions Sociales) de 10h à 12h.

Tel : 05 62 69 62 67.

P comme pass sanitaire

Le pass sanitaire ou le test PCR seront demandés pour toutes les activités liées au foyer (atelier terre, peinture...)

R comme réveillon:

Cette année le réveillon du 1er de l'An est essentiellement réservé aux Saint Montaises et Saint Montais

T comme tri :

Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes aérosols.

Jamais de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers).

SPSM

La Sauvegarde du Patrimoine de SAINT-MONT (SPSM) entame sa dernière période d'activité. Pour cela, elle vous informe qu'elle vend des produits dont le bénéfice de la vente a permis la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste. Vous trouverez dans l'affiche jointe une promotion sur la vente de bouteilles de vin et de verres, et vous pouvez aussi vous rendre à la maison des associations pour des objets qui ont été confectionnés pendant ces six années.

Il est toujours possible de commander des pastis et des gâteaux basques (9 € pièce) à Marie-Claude DUVIGNAU au 06 89 30 56 38.

La SPSM et la Municipalité vous remercient par avance.

Michel Petit

Maire

Cuvée du Millénaire

**Célébration des 1000 ans de l'Église
Saint Jean Baptiste de Saint-Mont**

Assemblage spécial au profit
de la restauration de l'église

	1 bouteille : 4.50€ 6 bouteilles : 24€ 1 verre sérigraphié : 2€	
6 bouteilles + 6 verres = : 30€		

Association pour la sauvegarde du patrimoine de Saint-Mont
06 89 30 56 38

L'AG de la SPSM se tiendra le samedi 5 février 2022

Repas de la Pêche

Le 13 novembre dernier le repas de la pêche, nous a réunis dans une ambiance toujours aussi conviviale.



La Vie du Village

Samedi 9 octobre environ 80 voitures anciennes ont fait une halte dans le parc du Monastère avant de rejoindre le circuit de Nogaro
C'était une étape du « tour gascon » un rallye qui a fait le tour de la région. Le lendemain sur le circuit ces voitures ont couru chacune dans leur catégorie

Régine Chapel



Une Peugeot



Une Mustang



La rouge une des 4 Ferrari et la grise en face une Lotus



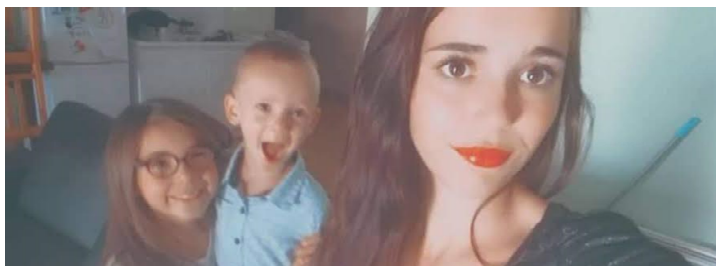
La plus ancienne
1927



Chevrolet

Nouveaux Arrivants

Une jolie petite famille recomposée qui vient d'arriver à Saint Mont.



Le papa se prénomme Jordan, il a 25 ans, sa fille Lola 9 ans est à l'école de Saint Germé, la maman se nomme Elodie et a 22 ans et il y a 3 ans et demi la famille s'est agrandie pour accueillir Maïwell qui est scolarisé à Saint Mont

Elodie

Mathieu Fornerod et Claire Cazeaux.

Je suis originaire de Sarragachies, je travaille chez Acchini à Riscle depuis 2 ans.

Claire est originaire de Riscle et fait des études à Pau pour être éducatrice spécialisée.

Mathieu



Association des parents d'élèves de St Mont| St Germé

Le restaurant des sept couleurs de Saint Germé en partenariat avec l'association des parents d'élèves organise un goûter multigénérationnel, le mercredi 22 décembre 2021 à partir de 15h00 à 18h00. Il vous sera proposé, des animations pour les enfants, des gâteaux à emporter ou sur place faits par les parents d'élèves et des boissons chaudes "spécial Noël".

Début d'année 2022, vous aurez l'occasion de participer à d'autres projets :

- Ventes de bulbes ou plants pour le printemps
- ⇒ Stand de gâteaux et autres pour la fête du Saint Mont.
- ⇒ Tombola pour la fin d'année scolaire...

En espérant vous retrouver nombreux.

Atelier Terre

L'atelier terre a réalisé depuis de nombreux mois une crèche. Dès à présent vous pouvez la voir à l'église de Saint Mont.

Voici en avant première quelques photos. Bravo à Marie Claude et à son équipe pour cette réalisation.



Félicitations Noël



Vendredi 5 novembre, Joël Boueilh a reçu des mains de la Madame la Préfète Catherine Séguin, et en présence de Cécile et Faustine, la médaille du Mérite National.

Une soirée chargée en émotion.

Toutes nos félicitations.

La Boutique de Saint-Mont

Cave de
SAINT MONT

La boutique de la cave de Saint Mont vous accueille du lundi au samedi de 9 h à 12h30 et de 14h30 à 19h ainsi que le dimanche de 14h à 18h

Horaires exceptionnels de fin d'année:

Le dimanche 19 décembre, la boutique sera ouverte de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Les vendredis 24 et 31 décembre de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h

Boutique fermée les samedis 25 décembre et 1er janvier



Nous vous avons réservé pour vos cadeaux et tables de fêtes, des coffrets cadeaux, des Pacherenc d'Or d'exception, les offres du mois (à découvrir en boutique)...

En cette fin d'année, nous débutons aussi un nouveau partenariat avec **la ferme « Porc & Pink » de Garlin** qui vous proposera ses viandes fraîches, charcuteries, conserves etc... devant notre boutique le matin des **7 et 14 décembre** pour commencer puis suivant un calendrier que l'on vous confirmera prochainement



PORTES OUVERTES
**Pacherenc
Madiran**

20 & 21 NOVEMBRE 2021

Nuit du Pacherenc - Dégustation de vin
Ateliers œnologiques - Visites guidées



PLAIMONT
Crousseilles

CHATEAU DE CROUSSELLES
CHAI DOLÉRIS - PLAIMONT

Nous profitons aussi de cette page pour remercier l'Association Sauvegarde du Patrimoine de Saint Mont pour leur participation à nos animations du weekend des 20 et 21 novembre. Dans le cadre des portes ouvertes des appellations Madiran et Pacherenc du Vic-Bilh, les bénévoles de l'association ont proposé dans notre boutique la vente de poterie, tableau, pastis, verres etc... Vous pouvez encore admirer et/ou acheter leurs toiles que nous avons conservées en exposition pour le mois de décembre.



Boutique de la Cave de Saint :

101 rue Bernard Tumapaler 32400 Saint
Mont :

8

05 62 69 69 50 ou
stand.saintmont@plaimont.fr



**Joyeuses fêtes et
prenez soin de vous
et de vos proches**

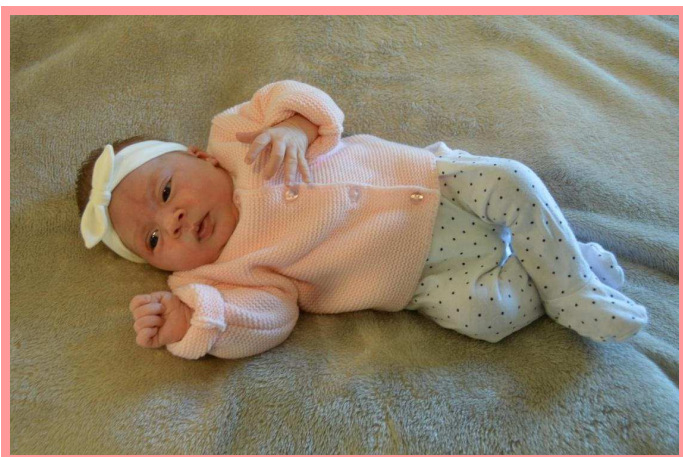
La Vie du Village

Carnet Rose :

Nous sommes très heureux de vous annoncer la naissance d'Alice. Elle est née le 23 septembre 2021 à Pau et elle pesait 3,030 kg pour 47,5 cm à la naissance.

Alice se porte à merveille et elle fait de nous des parents comblés.

Delphine Sarrat et Brice Thierry



Des familles endeuillées :

Michèle Lagarde a eu l'immense douleur de perdre sa maman. En quelques semaines seulement après avoir lutté, elle s'en est allée entourée de l'affection de sa famille.

Nous présentons à Michèle, Alain Jégun et ses enfants, François, Jean Baptiste, Clémence et toute la famille et amis nos condoléances les plus attristées.



Céline Courtade aussi a eu la douleur de perdre sa maman âgée seulement de 68 ans. Après 5 mois de souffrance, elle s'en est allée. Malgré le soutien de son époux, Céline et son frère Aurélien qui se reliaient tous les jours à ses côtés afin de la soutenir, cela n'a pas suffi.

C'est une foule nombreuse qui l'a accompagnée à l'église d'Eauze, ses enfants et petits enfants l'ont honorée de témoignages de tendresse. Nous avons l'habitude de la rencontrer à diverses manifestations à St Mont. Dans ce deuil nous adressons à Céline, Jérôme, Valentin et Anaïs qui sont dans la douleur, nos condoléances les plus chaleureuses et attristées.

Les Joyeux Compagnons

La Transhumance

La « route de la transhumance », association partenaire des Joyeux Compagnons Saint Montais, a fait étape, ce jeudi 16 septembre 2021, dans notre village.

Le troupeau était parti le 05 septembre dernier du lac d'Estaing, depuis 13 jours il a multiplié les arrêts dans 13 villages Occitans où il a été accueilli partout royalement.

Les 550 moutons, accompagnés de leurs bergers Stéphane et Txomin IRIBERRY, sont arrivés au Patural, au pied du Monastère, et au bord de l'Adour, vers 11h 30 venant de Labarthète. Quelques marcheurs accompagnaient le troupeau : parmi eux Julien Castaing représentait la Fédération Départementale Génération Mouvements 32.

Les enfants de la Maternelle, encadrés par leur Maîtresse et son équipe, les attendaient impatiemment depuis 9 heures.

Les organisateurs craignaient, du fait de la situation sanitaire, une désaffection du public.

Certes, s'il n'y avait pas eu de « transhumance » en 2020, COVID oblige, une petite centaine de participants, pass sanitaire contrôlé, ont déjeuné, au Foyer.

L'herbe fine, vue la sécheresse, manquait quelque peu aux Communaux pour le repas des 550 convives "à quatre pattes et à poil laineux".

Les Joyeux Compagnons avaient dressé le couvert au Foyer pour nos 10 invités 8 bergers accompagnés de leurs aides, Monsieur le Maire et Franck notre Employé communal, et pour les 83 convives qui étaient venus de Saint-Mont et des départements voisins.

Au menu point de gigot de mouton... mais préparés et servis par Josette Courtade et toute sa magnifique équipe : assiette bistrot (cruautés et charcuterie), grillades accompagnées de légumes frais, fromage de brebis le tout couronné par une salade de fruits jolie et du gâteau landais. Rosé pamplemousse et ... (articulez bien!!!) : "25 Mont».

Le repas s'est terminé par une surprise : une délégation de 8 dégustateurs de vins venus de Brouilly (Beaujolais), après avoir annoncé qu'ils avaient classé numéro 2 le vin de Saint Mont, tout juste derrière "leur Beaujolais", a entonné dans leur patois local un hymne à Bacchus, les Gersoises leur ont répondu en chansons comme il se doit

A 15 heures 45 les 550 brebis ont récupéré leurs guides et des "marcheurs" pour la demi-étape de 10kms qui les a menés le soir à Saint Griède.

Le 25 septembre retour annoncé à la bergerie près de Langon.

Gérard Viaud

LA REUNION INTERCLUBS D'AUTOMNE 2021

Interclubs : VAL D'ADOUR A SAINT MONT, le 21/10/2021

Étaient présents les clubs de : BARCELONNE DU GERS, BEAUMARCHES, LANNUX, PLAISANCE, PROJAN, RISCLE, SAINT MONT, VIELLA, PRESIDENTE FÉDÉ 32

Administrateurs : JULIEN CASTAING, JACQUELINE JACOMIN

Mot de la Présidente, Le club des Joyeux Compagnons Saint Montais nous accueille, avec une intervention de La Présidente Mme Josette COURTADE qui passe la parole à Julien CASTAING. Celui-ci salue les participants et présente la **nouvelle Présidente de la Fédé 32 : Pierrette DARRIEUTORT**, et présidente du club de Panjas dans le Bas-Armagnac. A son tour elle salue l'assemblée en lui manifestant le plaisir de les rencontrer lors de cet Interclubs d'Automne important pour retisser le lien mis à mal durant cette pandémie.

- PETANQUE - La rencontre départementale s'est déroulée le 29 septembre à AIGNAN.

Les Joyeux Compagnons (suite)

- **PETANQUE** - La rencontre départementale s'est déroulée le 29 septembre à AIGNAN. 24 triplettes (20 masculines et 4 féminines) y ont participé. Belle journée de retrouvailles, d'échange et d'amitié. 95 convives ont pris place autour des tables pour le déjeuner. Merci au club de Saint-Mont d'y avoir participé pour représenter le Val d'Adour.

- **VOLS ET ARNAQUES** – Nous avons une convention avec la Gendarmerie. Pour convenir d'une date, il vous suffit de contacter la FEDE 32 qui fait le lien avec la Gendarmerie Nationale en la personne de l'Adjudant-Chef Stéphane Habernet.

Nous invitons les Adhérents mais également les Non-Adhérents à assister à cette intervention qui rappelle de nombreux points pour nous protéger et éviter tous types d'arnaques. Un goûter clôture la séance.

La date retenue est le vendredi 10 décembre à 14 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h 45 et s'est poursuivi avec un goûter convivial et sympathique, offert par le club de Saint Mont

Gérard Viaud

REPAS ANNUEL DES JOYEUX COMPAGNONS DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021

Malgré la situation sanitaire et un très beau temps qui incitait plutôt à aller aux champignons...36 aînés munis de leur passe sanitaire se sont retrouvés ce dimanche 17 octobre à la salle du Foyer à partir de midi à l'occasion du repas annuel de leur club des Joyeux Compagnons Saint-Montais.

Monsieur le Maire et son épouse nous ont fait l'honneur de leur présence.

Dans un premier temps un délicieux repas leur était servi par l'équipe d'Alain Tarbes, traiteur à Nogaro: pancake au saumon et petite salade de légumes confits, rond de veau pommes anna tomates confites, fromage des Pyrénées, St Honoré revisité, café

La dernière cuvée du Millénaire de la SPSM était toujours aussi appréciée, tout comme le café et l'armagnac

Vers 15h30 Josette remerciait chaleureusement l'ensemble des convives, elle se félicitait du nombre croissant d'adhérents passé de 62 à 66, puis elle présentait les activités réalisées, depuis la reprise post-covid fin août, et à venir : la pétanque à Aignan le 30 septembre, la transhumance le 17 septembre....le club les mardis après-midi avec le loto et la belote, la pétanque et les jeux de société, les prochains voyage avec Adour Tourisme à Agen (fête de la dinde) le 25 novembre et goûter de Noël le 14 décembre.

Elle remerciait Julien qui intervenait à son tour et présentait les activités de l'interclubs (qui se réunira à St Mont le 21 octobre en présence de la Présidente Départementale) et de la Fédération.

Vers 16 h nous avons fait comme si nous étionsmardi jour du traditionnel loto-belote-pétanque et nous nous sommes mués en en 3 groupes :

2 tables se formaient pour une belote, 1 très grande table de 13 rassemblait les amatrices et amateurs de loto (animé par Fabienne), 2 triplettes s'affrontaient à la pétanque.

Pour 19 heures les 36 Joyeux Saint -Montais avaient regagné leurs chaumières, heureux d'avoir aussi bien mangé, joué et d'avoir passé une journée aussi riche d'informations et d'échanges.

Gérard Viaud

Les Joyeux Compagnons

Manifestations :

Vendredi 10 Décembre : Réunion sur la « Prévention, vol et arnaque avec la gendarmerie et animé par le Major Habernet. Tout le monde est convié, seulement s'inscrire auprès de Josette Courtade 06 30 21 98 02

Mardi 14 Décembre à 15 heures : Goûter de Noël

Jeudi 27 janvier 2022 à 14 h 30 – Assemblée Générale du Club

Mardi 1 février : à 9 heures Réunion Proconfort et repas gratuit

Vendredi 12 Février 2022 à 21 h : Concours de belote

Soirée Colombelle



Soirée Couscous Colombelle

Le samedi 23 octobre se sont retrouvés une soixantaine de convives, autour d'un couscous, confectionné par le traiteur Bop d'Aire sur l'Adour.

Ce repas était l'occasion de déguster la nouvelle colombelle, sortie quelques jours plus tôt. Une soirée bien sympathique et le plaisir de toujours se retrouver

Le 11 Novembre



Pétanque

Coupe de France :

Notre équipe a perdu à la coupe de France (zone Sud-Ouest) la rencontre a eu lieu sur un terrain très sélectif dans les Landes à Souprosse (40) contre une équipe très performante de Meilhan.(photo)

Bravo à nos joueurs pour avoir bien défendu nos couleurs tout au long de la saison.

Championnat vétérans :

L'équipe 1 en division 3 est vice-championne du Gers.(photo). Très belle performance, finale perdue contre Endoufielle. L'équipe 2 en division 4 a perdu contre Lalanne Arqué en quart de finale. (équipe championne du Gers 2021)

Championnat open :

ABS1 perdu en quart de finale, ABS2 perdu en 8^{ème} et ABS3 pas sorti de poule dont 3 étaient en phase finale. (1 en 1/2 et les 2 autres champion et vice champion du Gers)

Rappel :

En saison d'hiver, Il y a entrainement tous les lundis, mercredis, vendredis, dimanche 14h et les mercredis et vendredis soir 20h à Viella.

Saison 2022:

Une commande de licence va avoir lieu début janvier. Pour tous ceux qui veulent la renouveler, il faut ramener la licence 2021 au secrétaire. Il y aura un nouveau formulaire à remplir. Pour les futurs nouveaux licenciés contacter P.Marcusse 06 10 05 34 03

Ceux qui veulent participer à la vie du club mais ne pas faire de compétition, ils peuvent adhérer avec une carte de membre, s'adresser à Robert Duvignau 06 89 81 03 81

Notre AG aura lieu courant janvier.

L'ABS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



La mairie à l'heure de la transition énergétique

Cet été vous avez tous remarqué que la municipalité avait décidé d'investir dans son éclairage public. Il était temps de renouveler le système à éclairage traditionnel même si des

améliorations avaient permis de faire quelques économies (réduction de tension au village, coupure de l'éclairage au Boutillet).

Total EDF Electricité *		⚡
Abonnement électricité (HT)	Période	
Abonnement	du 01/11/2020 au 31/12/2020	Puissance : 7,8 kVA
Consommation (HT)	Période	Conso 4 431 kWh
Electricité Période unique	du 22/07/2020 au 31/07/2020	715 kWh
Electricité Période unique	du 01/08/2020 au 21/09/2020	3 716 kWh

Aussi, il a décidé, avec l'appui du Syndicat Départemental des Energies du Gers (SDEG) de changer tout le système d'éclairage et de passer à un système en led. C'est bon pour la planète, c'est bon pour la biodiversité et c'est bon pour nous qui redécouvrons le plaisir d'un ciel étoilé. Les travaux ont commencé par la dépose des anciens systèmes lumineux, en remettant des nouveaux systèmes à led intégré. Au village historique, c'est carrément la lanterne qui a été changée.

Les travaux ont eu lieu aussi au quartier du Boutillet. De plus, le conseil municipal a choisi de privilégier les couleurs de Saint-Mont auxquelles nous nous sommes habitués : le rouge Bordeaux, pardon le rouge Saint-Mont. Une entreprise de peinture est venue repeindre tous les mâts, toutes les potences pour donner cette couleur qui, rappelons-le, nous avait été demandée par l'Architecte des Bâtiments de France en 2011, lors de la réfection de la mairie.

Total EDF Electricité *		⚡
Abonnement électricité (HT)	Période	
Abonnement	du 01/11/2021 au 31/12/2021	Puissance : 7,8 kVA
Consommation (HT)	Période	Conso 1 611 kWh
Electricité Période unique	du 22/08/2021 au 21/10/2021	1 611 kWh

Et l'effet (outre bien sûr l'effet esthétique), a eu lieu ... sur le plan économique. Et, donc, en 2020, sur deux mois (du 22/07/2020 au 21/09/2020), la commune avait consommé 4.431 kWh pour éclairer le village et le quartier du Boutillet. Les travaux ont eu lieu, lors de l'été 2021, et l'éclairage a fonctionné en led depuis début août 2021. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Du 22/08/2021 au 21/10/2021, soit à nouveau deux mois, la consommation pour l'éclairage public était de 1.611 kWh. La différence est importante. Pour éclairer le village, le quartier du Boutillet,

il a fallu donc $4.431 - 1.611 = 2.820$ kWh. Si nous transformons ces données en statistiques, nous nous apercevons que nous avons réduit drastiquement notre consommation pour l'éclairage de 64 % ! Certes, les taxes ont augmenté, le prix du kWh a augmenté et la facture acquittée en novembre 2021 est de 432,31 €.

La facture acquittée en novembre 2020 était de 719,15 €.

Alors, continuons ensemble à économiser l'énergie. Prochaine étape : une étude sur les bâtiments communaux.

Michel PETIT
Maire de Saint-Mont



En direct du conseil municipal

Mardi 14 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le quatorze septembre à vingt-et-une heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 6 septembre 2021

Étaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CAN-TAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL, Corentin JEGUN, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, et Christian TOLLIS.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (13 août 2021).

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Matthieu PLOUVIER-KUNZ est désigné secrétaire de séance.

Dissolution de la Caisse des Écoles

Le Maire fait part de l'inactivité, depuis plusieurs années, de la caisse des écoles de Saint-Mont. De plus, la compétence école a été transférée à la Communauté de Communes Armagnac Adour. Il propose donc de la dissoudre à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de dissoudre la caisse des écoles de ST MONT dont le numéro SIRET est 263 205 221 00017 à compter du 01 octobre 2021.

Comptabilité passage en nomenclature M 57

Le Maire fait part de sa rencontre avec la conseillère aux décideurs locaux relative à la possibilité d'être une commune volontaire pour un changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2022.

Puis, il demande l'avis des conseillers présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide le passage de la commune de Saint-Mont en nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2022.

Communauté de Communes Armagnac Adour – Bilan de la CLECT

La CLECT s'est réunie le 6 septembre 2021. Le président a mis en place les membres désignés par leurs conseils municipaux respectifs, à savoir un par commune, sauf deux pour Aignan et trois pour Riscle.

Le doyen de l'assemblée a présidé à l'élection du président et du vice-président. Christian JELONCH a été élu président et Jean MENVIELLE a été élu vice-président.

Puis, des commissions de travail ont été mises en place afin d'évaluer les charges et d'estimer au mieux le transfert de charges en fonction des dépenses et des recettes.

Lundi 13 septembre 2021 a eu lieu à Goux un conseil communautaire. Ordre du jour Approbation du compte rendu du 5 juillet 2021

Finances : Répartition du fonds de Pérequisition des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) Emprunt et renouvellement de la ligne de trésorerie.

Décision Modificative

Loisirs, culture, tourisme : programme culturel 2021 subvention à Spirale.

Ecole, enfance, jeunesse : Convention CCAA/Collège vert d Aignan : prêt d'un véhicule pour la section équitation

Point sur la rentrée : .

Ecoles	2017	2018	2019	2020	2021
AIGNAN	84	73	74	78	94
RISCLE Elémentaire	11 7	11 3	11 7	11 6	11 4
RISCLE Maternelle	64	60	62	59	60
ST-GERME/ST-MONT	83	84	84	77	84
VIELLA	35	32	33	29	25
TOTAL :	38 3	36 2	37 0	35 9	37 7

1. Mise au point sur l'inauguration de l'église

Le maire donne la parole à Nathalie HARDUYA, animatrice de la commission Loisirs / Tourisme qui a piloté l'organisation de cette inauguration ; Elle fait le point sur les différents préparatifs en précisant jour après jour les différentes tâches à effectuer. Les préparatifs ont lieu dès le mercredi avec le montage des chapiteaux.

Elle déroule le « Qui fait Quoi ? » de la journée où chaque conseiller, chaque bénévole a un rôle bien défini. La voie de

En direct du conseil municipal

l'église ne sera autorisée à la circulation que pour des navettes de personnes à mobilité réduite mais le maire ne souhaite pas prendre d'arrêté.

Les temps forts sont déclinés : matin 10h00, la messe avec le vicaire général, 11h00 sortie d'église et premier accueil du public, 12h00 accueil sur le perron avec l'architecte qui présentera les différents travaux, puis cérémonie du ruban et visite de l'église, discours dans l'église avec l'ordre protocolaire, et invitation au vin d'honneur au monastère. Vers 16h00, mise en place de la soirée récréative avec concert en l'église par les Echos de l'Adour et en suivant soirée tapas.

Travaux sur le cimetière : élagage, réfection des allées...

Il s'agit d'effectuer des travaux de sécurité au cimetière. Le maire présente deux types de devis :

Deux de Matthieu BETPOUET pour couper les deux cyprès menaçant en contrebas,

Un pour refaire les allées en partie supérieure du même entrepreneur.

Pour le point n° 1 : le maire lit les deux devis. Un précise la coupe des arbres sur place, l'autre précise la coupe des arbres avec évacuation des déchets. Il est donc plus cher. Les conseillers choisissent de valider le premier devis, sans évacuation des déchets mais le jour où l'entrepreneur viendra, les deux conseillers seront présents pour l'aider à sortir les arbres coupés.

Pour le point n° 2, le devis est commenté mais il faut d'autres devis pour comparer. Il sera demandé à l'entreprise ACCHINI et à l'entreprise géré par David LANNUX. Un prochain conseil municipal, au vu des trois devis, pourra se positionner.

Décorations de Noël

Compte tenu de la vétusté de certaines décorations de Noël, le Maire-Adjoint Christine BOUEILH a mené une étude. Puis, elle la présente à l'assemblée. Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet et délibéré à l'unanimité, décide : d'acheter les décorations de Noël à la société DECOLUM TECHNIC INDUSTRIES sise 3 rue du finissage 55310 Tronville en Barrois, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis n° DE05867 pour un montant de 2 447.20 € HT et à mandater la dépense.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD : Les deux subventions de la région Occitanie de 14.700 € et 9 000 € ont été versées. Il faut maintenant attendre le solde de la subvention de la DRAC et la subvention du Département.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Rien de particulier à signaler après cette période estivale.

Environnement:Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL Rien de particulier si ce n'est de revoir, une fois les travaux effectués la revégétalisation du cimetière

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Une opération anti-frelons a eu lieu à l'église et à côté de la mairie près du logement 2. Mais pour ce dernier endroit, le nid n'a pas été identifié. Pourtant les frelons viennent se réfugier dans un arbuste près du terrain, à côté de la mairie.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Monsieur le Maire informe que l'agent communal Franck BEHAR doit suivre une formation pour d'obtenir le certiphyto afin de pouvoir assurer ses fonctions au sein de la commune de Saint-Mont. Puis, il fait part de la possibilité de mutualiser la formation phytosanitaire avec la commune de Riscle. Elle se tiendra sur deux jours au mois de novembre 2021 dans ses locaux. Ainsi, il n'y aura pas de déplacement important pour notre agent. PICA Consultant leur a proposé cette prestation au prix de 1 400 € pour 1 à 10 apprenants. A ce jour, il y a 8 personnes inscrites soit un coût de 175 € par agent. Ce montant peut encore varier en fonction des inscriptions définitives. Enfin, il demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : d'inscrire l'agent communal Franck BEHAR à la formation pour obtenir le Certiphyto opérateur sur une durée de 14 heures réparties sur 2 jour auprès de PICA Consultant SARL sise 9 avenue Clément FAYAT 32500 FLEURANCE ;d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette formation et à mandater la dépense.

Travaux : Président : Corentin JEGUN. Il n'y a rien de particulier. Il faudra voir au prochain conseil communautaire pour planifier des travaux dans le village.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA Le point a été fait pour la journée de l'inauguration de l'église.

En direct du conseil municipal

Questions diverses

Réunion ENEDIS

Matthieu PLOUVIER devra se positionner pour une rencontre locale ENEDIS.

Invitations :

Le comité de foire a invité le maire à sa journée du 18 septembre mais il sera difficile d'y assister puisque ce sont les préparatifs de la journée du 19 septembre 2021 (inauguration des travaux de l'église) La JSR a lancé une invitation pour son assemblée générale : Murielle RIGAUD représentera la mairie de Saint-Mont

Transhumance du jeudi 16 septembre : Les agents ont été prévenus afin que le terrain aux communaux soit nettoyé. Le repas a lieu au foyer.

Convocation par les experts pour le photovoltaïque le mercredi 13 octobre à 13 H 30

Il s'agit d'un rendez-vous important pour la prise en charge de la réfection de l'étanchéité des panneaux photovoltaïques.

Remerciements du Secours Catholique et des Pompiers pour les subventions

Le maire lit les deux lettres de remerciement.

Grippe aviaire : 13 communes dans le Gers.

Saint-Mont n'est pas dans la liste actuelle. Il faut donc sur tout le territoire :surveillance clinique quotidienne dans les élevages commerciaux ; délai de prélèvements des palmipèdes avant transfert en gavage (étude Gène M) ramené à 10 jours maximum bâchage des camions transportant des palmipèdes âgés de plus de trois jours ;interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée en France ;vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Photocopieur de la Maison Associative et gestion de cette dernière

Le maire souhaite apporter des précisions sur le photocopieur donné à la maison des associations. Il décide donc de réunir, avec quelques conseillers, les présidents des associations de Saint-Mont.

Départ de la locataire du logement 2

Le Maire fait part de sa rencontre avec Madame Fatima AOUSSAR, locataire du logement de l'école n°2, puis il donne lecture de son courrier. Cette dernière souhaite quitter son logement à compter du 8 octobre 2021.Compte-tenu de l'état de logement et des motifs de son départ, Monsieur le Maire propose de ne pas lui facturer le loyer du 1^{er} au 8 octobre 2021 et de lui rendre la caution. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas facturer à Madame Fatima AOUSSAR le loyer du 1^{er} au 8 octobre 2021 et de lui rendre la caution fixée à 200 €.

Mardi 6 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le six octobre à vingt-et-une heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Etaient
présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL Corentin JEGUN, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, et Christian TOLLIS.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	10
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Christine BOUEILH est désignée secrétaire de séance.

Adhésion à l'ordre Clunisien : nomination d'un référent

Le Maire fait part de sa rencontre avec Régine CHAPEL qui a visité un site clunisien dans un autre département. La Fédération Européenne des Sites Clunisiens est un

En direct du conseil municipal

Le Maire fait part de sa rencontre avec Régine CHAPEL qui a visité un site clunisien dans un autre département. La Fédération Européenne des Sites Clunisiens est un réseau de femmes et d'hommes d'horizons différents qui partagent tous la même passion pour le patrimoine clunisien. Le maire rappelle que l'abbaye de Saint Mont, attenante à l'église, est construite plus tôt, puisqu'en 1050, une douzaine de moines occupent l'Abbaye, sous l'autorité de l'Abbé Raymond de Saint Mont. Après la mort de l'Abbé, l'Abbaye est rattachée à l'ordre de Cluny, et devient alors un Prieuré. Il s'agit donc d'un site clunisien et il est important de le labelliser et de l'identifier comme tel. Le nom, la rosace des Sites Clunisiens et les activités de la Fédération ont été déposés dès la fin de l'année 1994 auprès de l'Institut national de la propriété industrielle. De ce fait, seuls les sites membres de la Fédération peuvent se prévaloir de son image et de son utilisation dans leur communication. Le maire propose donc d'adhérer à la fédération européenne des sites clunisiens pour pouvoir être référencé comme tel. Le droit d'entrée forfaitaire s'élève à 500 € et la cotisation annuelle est de 0,25 € par habitant. Puis il précise que la municipalité doit désigner un représentant auprès de la fédération. Il propose que ce soit Régine CHAPEL, très impliquée dans la valorisation du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : d'adhérer à la fédération européenne des sites clunisiens, d'autoriser monsieur le maire à présenter le dossier et à s'acquitter du droit d'entrée, de nommer Régine CHAPEL comme représentante de la commune.

Point sur l'église et ses dernières subventions

Le maire fait le point (et ce sera un des derniers sur les travaux de l'église. Il rappelle que La Région OCCITANIE a versé les deux subventions : 14.700 € le 10/09/2021 et 9.000 € le 06/09/2021

La DRAC a envoyé un mail pour dire que le solde de la subvention est parti en paiement

Enfin, le maire a téléphoné aux services départementaux. Ces derniers ont confirmé que le dossier était complet et que le versement de la subvention arriverait d'ici un mois.

Puis il souhaite refaire le point sur la journée du 19 septembre 2021. Il invite les conseillers à s'exprimer sur ce point. Un conseiller trouve que les saint-montais n'étaient pas très présents. Mais, très vite, il est fait état que souvent les saint-montais présents aux différentes manifestations l'étaient à celle-là aussi. Le maire revient sur la

qualité de l'apéritif déjeunatoire et lit les messages de remerciements du maire de RISCLE, Christophe TERRAIN, et du sénateur, Franck MONTAUGE.

Nathalie commente le budget de la journée donné par la S.P.S.M : il y a eu 457,92 € de dépenses pour des recettes de 844,00 € soit un bénéfice de 383,08 €.

Après avoir évoqué la journée du 19 septembre 2021, journée d'inauguration des travaux de l'église, le maire évoque l'excellente prestation des Echos de l'Adour, qui ont accompagné l'événement toute la journée, et notamment en donnant un concert gratuit en l'église l'après-midi. Le débat s'engage et il est décidé de leur attribuer une subvention supplémentaire de 500 € puisque 160 € leur ont été versés suite au vote du budget primitif. Pour cela, il convient d'abonder à nouveau l'article 6574 qui avait déjà été abondé de 100 € puisque, suite à la note préfectorale, il avait été décidé que les communes pouvaient verser une subvention à l'Office National des Anciens Combattants, vu l'absence de vente durant la cérémonie du 8 mai 2021 (délibération 2021/026 du 11 mai 2021). La commune avait versé 100 € le 16 juin 2021. Il propose donc à nouveau une modification du budget en retirant au 615221, chapitre 011 (charges à caractère général) 500 € et de les affecter au 6574, chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) soit 8.960,00 € en écriture d'origine et 9.560,00 € après ces deux modifications. Il résume la modification budgétaire dans le tableau

FONCTIONNEMENT :

615221 Bâtiments publics	- 500,00 €	43.286,83 €
6574 Subventions aux associations	+ 500,00 €	9.560,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : d'attribuer une subvention de 500,00 € aux Echos de l'Adour de Riscle, de modifier le budget suivant le tableau qui lui a été présenté (- 500 € au 615221, + 500 € au 6574)

Communauté de Communes Armagnac Adour – Informations

Le prochain conseil communautaire est prévu le 25 octobre 2021 à Averon-Bergelle. Le compte-rendu sera fait au prochain conseil municipal de novembre 2021. Par contre, le maire fait sur le point les

En direct du conseil municipal

Le prochain conseil communautaire est prévu le 25 octobre 2021 à Aviron-Bergelle. Le compte-rendu sera fait au prochain conseil municipal de novembre 2021. Par contre, le maire fait sur le point les dossiers du Centre Intercommunal d'Action Sociale, le C.I.A.S. Ce lundi, il a rencontré la présidente et la directrice de Gers Solidaire, en présence de Guy SAINT-GUILHEM, président de SolAdour et des responsables de la maison Départementale des Solidarités de Nogaro. Il s'agissait de faire le point sur le dossier du tiers-lieu social. Le C.I.A.S. se porte acquéreur d'un terrain situé face à l'EHPAD pour y construire un tiers-lieu social. Ce sera un local avec une partie pour la distribution alimentaire (Banque Alimentaire gérée par SolAdour), des ateliers, des **Communauté de Communes Armagnac Adour Informations** bureaux et un logement d'urgence pour personnes sans domicile fixe. Ce bâtiment viendra compléter l'offre sociale déjà importante sur ce site : un EHPAD, des bureaux SSIAD, une maison Accueil de jour avec un logement d'urgence pour femmes subissant des violences. De plus, il rappelle qu'une animatrice territoriale du CIAS a été recrutée. C'est une conseillère en économie sociale et familiale.

Gestion du Personnel

Michel GRIMAUD a eu un accident de travail le 22 septembre 2021. Il a été placé en arrêt de travail jusqu'au 1^{er} octobre. Il a amené une prolongation samedi jusqu'au 15 octobre. Le maire explique les circonstances de l'accident. Le conseil municipal se prononce sur le principe de subrogation. Franck BEHAR va partir en formation. Dans un premier temps, ce sera une formation pour une intégration dans la fonction publique territoriale. Elle aura lieu à AUCH du 12 au 19 octobre 2021. Puis, il suivra une formation pour l'utilisation des produits phytosanitaires à RISCLE les 18 et 19 novembre 2021. Dans un troisième temps, il a été demandé une formation du CNFPT pour l'habilitation aux petits travaux électriques.

Éclairage public dans le village – règle des servitudes

Le maire fait part des échanges par Mail avec l'entreprise BOUYGUES Service. Des travaux supplémentaires sont demandés mais le maire ne souhaite pas prendre en charge ce supplément. Puis il précise le cadre juridique des luminaires apposés sur les façades. Ce sont les articles du code de la voirie routière et notamment les articles L 171-4 à L 171-9. Ces articles précisent que la servitude d'ancrage s'impose au propriétaire et qu'enlever un luminaire est une infraction contraire à l'article 171-5. Par

ville de Paris sont étendues à toutes les communes : enlever un lampadaire ne peut se faire que sur autorisation du maire, un mois avant les travaux. Cette procédure doit être respectée car tout propriétaire peut vouloir rénover sa façade.

Décorations de Noël : délibération à reprendre

La dernière délibération a été prise sur un devis présentant le prix unitaire des décorations alors qu'il convient d'acter une commande pouvant comporter plusieurs objets lumineux identiques. Le maire propose donc d'annuler la délibération n° 2021-034 du 14 septembre 2021 et d'en prendre une nouvelle en fonction du devis qui sera présenté. Christine BOUEILH a rencontré la représentante des établissements DECOLUM. Elle présente des décorations de Noël pouvant être livrés avant la période des fêtes. Il s'agit de :5 traversées de rue (référence 06733) et leurs attaches 5 candélabres (référence 83897) et leurs attaches.

Une réduction de 20% a été consentie. Le montant total hors taxes est de 6.096,00 € soit un montant toutes taxes comprises de 7.315,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : d'acheter les décorations de Noël à l'entreprise DECOLUM pour un montant de 6.096 € HT, d'imputer cette dépense au budget investissement à l'article 2188 du chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Murielle annonce quelques bonnes nouvelles sur le plan budgétaire. En effet, la Préfecture a notifié : 5.712,84 € pour le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en 74832 au lieu de 2.301,50 €, 12.921,01 € pour le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle en 73224 au lieu de 8.000 €

Les conseillers se réjouissent de ces recettes supplémentaires de près de 8.300 €

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Coralie évoque l'assemblée générale du SICTOM et les évolutions à venir. En application d'une loi, le ramassage porte à

En direct du conseil municipal

porte sera bientôt supprimé et il conviendra que les habitants portent leurs déchets dans des containers enterrés, comme on peut le voir actuellement en ville. De plus, certains points de collecte seront regroupés. Ce n'est pas une évolution favorable et le maire ajoute que pour économiser les employés du SICTOM, on pénalise les personnes âgées de la commune.

Environnement : Embellissement et plantations :

Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Pauline doit planifier avec Franck la plantation de pensées. Toutefois, ce qui est en place continue à être fleuri et il est possible d'attendre quelques semaines avant de procéder à de nouvelles plantations. Le maire rappelle que Franck conserve des plants pour pouvoir replanter l'année d'après et Pauline signale que certaines plantes peuvent être déplacées.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Christine signale que le D.U.E.R.P. (document unique d'évaluation des risques professionnels) sera écrit en 2022. Elle rappelle aussi qu'il faut mettre en place le panneau aux communaux pour le risque Inondation. Enfin, elle signale que les pompiers sont intervenus pour éliminer les frelons asiatiques de l'église.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Ce point a déjà été traité dans l'ordre du jour.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Le container de Tombille a été détruit par un inconnu. Il s'avère que le mur du fond et le mur latéral gauche sont tombés. Il faudrait pouvoir envisager d'en rebâtir et en profiter pour une corvée globale de construction en ancrant un peu mieux ces murets.

Corentin souhaite que tout soit refait en bois. Il a envoyé des photos de dépôt containers en lames de bois. Il pense que ce travail peut être effectué par Franck. Rémi signale que les établissements SARRAMEJEAN de Risclé font des promotions sur le bois le mois prochain.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie signale que le panneau à l'entrée du bois, sur le chemin de randonnée « Entre Vignes et Adour » doit être installé puisque l'hiver approche. Elle appellera ALGEMA, concepteur de panneau. Christine en profite pour que soit fait celui de l'entrée des communaux. Le maire rappelle qu'il faudrait aussi une signalétique pour l'accès au monastère puisque les touristes ont

tendance à se tromper au niveau de l'église car c'est la route indiquée par leur GPS.

Questions diverses

SIEBAG

Le maire fait part à l'assemblée d'un courrier du Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas-Adour Gersoises (SIEBAG). La commune de Viella a fait part de son intention d'adhérer, dans le cadre des compétences à la carte, au SIEBAG pour la gestion de son assainissement collectif. Il s'agit donc d'un transfert de cette compétence décidé par une délibération municipale le 20/09/2021. Le SIEBAG a approuvé en conseil syndical le 29/09/2021 le transfert de cette gestion de l'assainissement collectif. La date effective du transfert est fixée au 01/01/2022.

Le maire rappelle que la commune de Saint-Mont a elle aussi transféré cette compétence et qu'il est important, pour mieux la gérer de mutualiser avec un maximum de communes. Il précise que le code général des collectivités territoriales précise dans son article L 5211-17 qu'il s'agit d'une modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le transfert de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la commune de Viella au Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas-Adour Gersoises (SIEBAG), conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Panneaux photovoltaïques

Il est impératif qu'un adjoint soit présent pour la venue de l'expert MMA de Gensun le mercredi 13 octobre 2021. Il faudra demander à la locataire du logement 1 la clef de son appartement pour visite, puisque pour l'autre logement, la locataire a quitté les lieux. C'est une visite importante pour la commune puisque les cellules fuient toujours et qu'il a encore plu dans les appartements.

D'ailleurs il faut se poser la question de savoir si le logement de l'école n° 2 doit être reloué ou qu'il vaut mieux attendre la réparation des cellules. Le maire pose la question au conseil municipal. Ce dernier décide qu'il convient de ne pas relouer et qu'il vaut mieux attendre la réparation.

Divers

Murielle fait part au conseil d'une demande du chef de service de l'ESAT des Charmettes d'apposer une banderole sur le multiservice. En effet, l'exemple de ce

En direct du conseil municipal

Divers

Murielle fait part au conseil d'une demande du chef de service de l'ESAT des Charmettes d'apposer une banderole sur le multiservice. En effet, l'exemple de ce commerce a été cité dans un livre de l'ancienne secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et le Premier Ministre souhaite venir rencontrer les responsables le 26 octobre 2021. Le maire n'était pas au courant de cette venue et posera la question à la sous-préfète de Mirande qu'il doit rencontrer le 7 octobre 2021 au matin, dans les bureaux de la C.C.A.A.

Après épuisement des points à traiter, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Mardi 10 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le dix novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 2 novembre 2021

Etaient Christine BOUEILH, Rémi CAZALET,
prés- Nathalie HARDUYA, Corentin JE-
sents : GUN, Michel PETIT, Murielle RI-
GAUD, Matthieu PLOUVIER-KUNZ,
et Christian TOLLIS.

Etait Pauline ICART-FABIOL et Coralie
excusée : CANTAU

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (6 octobre 2021).

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Matthieu PLOUVIER-KUNZ est désigné secrétaire de séance.

Passage en M 57

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-33 du 14 septembre 2021 relative au souhait du Conseil Municipal de passer en M 57. La comptable municipale a donc été informée de cette décision. Puis il apporte les précisions suivantes : La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi : en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ; en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ; en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme

En direct du conseil municipal

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de Saint-Mont son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Enfin, il invite les membres présents à se prononcer.

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

- l'avis du Comptable Public favorable du 6 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de Saint-Mont ;

2.- conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2022.

3.- aménage la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les seules dépenses amortissables au titre de la collectivité : les études non suivies de travaux et les subventions d'équipement versées. Lorsque ces dépenses seront de faible valeur, c'est-à-dire celles dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC, elles seront amorties en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

4.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Passage à la nomenclature M57: approbation du choix de régime de provisions semi- budgétaires pour risques et charges.

Monsieur le Maire rappelle la délibération de ce jour, n° 2021-041 relative au basculement en nomenclature M57 au 1 janvier 2022. Puis, il expose à l'Assemblée, que suite à ce basculement, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Mont est appelée à définir la politique de provisions pour risques et charges. En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation de la valeur de l'actif. Les situations nécessitant cette application sont les suivantes (article R 2321-2 du CGCT): Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ; Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de commerce ; En cas de créances irrécouvrables (ou dépréciations) : lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis et/ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire. En dehors des cas cités ci-dessus, la commune peut décider de constituer des provisions dites « facultatives » dès l'apparition d'un risque avéré. Le montant de la provision/dépréciation doit alors être enregistré dans sa totalité sur l'exercice en cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté. Le régime de droit commun applicable prévoit que lesdites provisions et dépréciations sont des opérations d'ordre semi-budgétaires. Puis, il invite les membres présents à se prononcer. **Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : **D'APPLIQUER le régime de droit commun en OPTANT pour le régime de provisions semi-budgétaires ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant. Passage à la nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Monsieur le Maire, rappelle la délibération de ce jour n°2021-041 relative au basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2022. Puis, il expose à l'Assemblée qu'en raison de ce basculement, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Mont est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En direct du conseil municipal

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT. Puis, il invite les membres présents à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Modification n°3 du Budget Principal (virements de crédits)

La trésorière nous a informés qu'elle souhaitait que les travaux effectués par le Syndicat Départemental d'Électrification soient payés au compte 6554. Nous les avons prévus au compte 615232. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédits. De plus, le radar doit être payé sur ce compte également.

L'étude pour l'église a été suivie de travaux. Elle ne sera donc pas amortie mais elle doit passer du compte 203 au compte 2131.

Dépenses de Fonctionnement : (il faut 64 490€ soit arrondi à 64 500 €) :

Article	Intitulé	Montant
65 54	Contributions aux organismes de regroupement	+ 64 50 0 €
61 52 32	Entretien et réparations voies et réseaux	- 52 000 €
61 52 21	Entretien des bâtiments publics	- 12 500 €

Nouvelles Dépenses et recettes
d'Investissement opération d'ordre :

Article	Intitulé	Montant
203- 041	Frais d'études, de recherches et de développement (recette)	+ 16 800 €
2131 -041	Immobilisations corporelles Bâtiments Publics (dépense)	+ 16 80 0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : d'approuver les modifications budgétaires en section de fonctionnement telles qu'elles ont été présentées, d'approuver l'ouverture de crédits en section d'investissement telle qu'elle a été présentée.

Point sur la situation de la SPSM

Le maire fait part du compte-rendu du conseil d'administration. Il était prévu de fixer une assemblée générale ordinaire en novembre 2021 et de dissoudre l'association. Avant cette dissolution, des fonds devaient être attribués à la mairie. Toutefois, la trésorière remarque que depuis ce conseil, elle vend toujours du vin, des verres, des objets artisanaux. Elle a donc augmenté le solde du compte et préfère effectuer un virement plus important.

Le Maire rappelle qu'effectivement, pour moins compliquer la comptabilité de cette association, il vaut mieux que l'année civile se termine et que les comptes pourront être arrêtés au 31 décembre 2021 comme dans toutes les associations.

Toutefois pour encaisser le don, il conviendra que l'association fasse le chèque avant le 10 décembre, date d'arrêt des comptes pour les collectivités.

En direct du conseil municipal

Point sur l'investissement 2022

Dans un premier temps, le maire évoque le mur de soutènement du chemin de ronde et la décision précédemment prise.

Objet : Dépôt de demandes de subventions pour des investissements 2022

Dans son exposé sur l'année à venir, le Maire rappelle que la réparation du mur de soutènement du chemin de ronde a été reporté car il valait mieux envisager une opération globale sur la quarantaine de mètres linéaires plutôt que de scinder cette réparation en deux : onze mètres linéaires à réparer à droite du défaut constaté et vingt-huit mètres à gauche. De plus, ce mur a été rapiécé et n'offre pas au village le caractère historique qu'il devrait offrir.

Le maire propose donc d'investir en 2022 sur la création d'un nouveau mur de soutènement en pierres anciennes. L'entreprise T.M.H. a travaillé sur deux tranches de la restauration de l'église et donc le maire propose de demander à cette entreprise de transmettre un devis sur une opération globale de création de mur de soutènement. Avec ce devis, le descriptif technique, le maire propose de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (D.E.T.R.), la Région (Patrimoine) et le Département (Patrimoine).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : d'approuver les demandes de subventions à effectuer auprès de la Préfecture du Gers, du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil départemental du Gers pour la création d'un mur de soutènement en une seule partie ; d'autoriser le maire à constituer les dossiers nécessaires et à les déposer soit sur une plateforme numérique, soit par envoi de courrier.

Dans un second temps, le maire évoque le problème des allées du cimetière.

Objet : Réfection des allées du cimetière

Le conseil municipal, après une réunion sur site, a décidé de remettre en état les allées du cimetière. Il s'agit d'une voirie gérée par la commune. A l'origine, cette voirie était revêtue en bicouche pour permettre aux entreprises funéraires de déposer les cercueils près des tombes.

Seules deux entreprises ont répondu à la demande : Mathieu BETPOUEY, à LELIN-LAPUJOLLE Entreprise ACCHINI, à Riscle. Le devis de Mathieu BETPOUEY présente l'inconvénient de ne pas traiter l'allée en contrebas, puisque cette allée ne peut être refaite en pierres Pibeste, vu la pente qu'elle présente.

Le devis de l'entreprise ACCHINI est complet et présente l'avantage d'avoir des allées refaites en Pibeste, et d'autres en bicouche, avec des bordures pour soutenir le terrain. Le montant total du devis est de 25.332 €. Le maire rappelle que c'est du fonctionnement (réfection d'une voirie) pour lequel le FCTVA s'applique. La somme est disponible sur le chapitre 011 (charges à caractère général) puisque la somme prévue pour le mur de soutènement ne sera pas utilisée en 2021. **Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : de choisir l'entreprise ACCHINI pour refaire les allées du cimetière ; d'autoriser le maire à signer le devis présenter d'un montant de 21.110 € HT ou 25.332 € TTC de réserver la somme sur le budget 2021 à l'article 615231 (Entretien de la voirie) dans le chapitre 011.

Enfin le troisième point concerne la toiture de la grange située rue de l'église. Il s'agit de la refaire. Il conviendra de le faire en régie mais il faudra prévoir le budget sur l'article 615221. L'agent d'entretien, Franck, ira demander un devis pour les matériaux aux établissements SARRAMEJEAN à Riscle.

Tentative de vol au silo : solutions de protection

Michel PETIT fait part de la tentative de vol au silo. La protection a tenu mais les voleurs risquent de revenir avec d'autres moyens. C'est pour cela qu'il a été décidé d'installer deux caméras de surveillance. Elles seront placées en hauteur, dirigées vers la porte et enregistreront en contexte sécurisé sur une carte SD tout mouvement les déclenchant. Franck BEHAR propose aussi de mettre les clés des véhicules dans la pièce sécurisée afin d'éviter un vol s'ils ne peuvent pas ouvrir la porte sécurisée et qu'il ne reste que la voiture, le tracteur et la remorque. Le maire propose plutôt une boîte à clefs avec un code comme cela se fait beaucoup.

Compte-rendu de la réunion avec les présidents des associations

Le maire retrace la réunion qui s'est tenue le mardi 9 novembre 2021, à la maison des associations, salle Nathalie LAPORTE, en présence des membres du bureau (président, secrétaire et trésorier) des différentes associations. Etaient représentées, avec un bureau plus ou moins complet, la Société de Pêche, les Joyeux Compagnons, le Foyer Rural, la S.P.S.M. Il manquait uniquement la Société de Chasse.

En direct du conseil municipal

Le maire explique que le photocopieur a été donné gracieusement à la maison des associations. C'est un photocopieur acheté par la mairie en 2016 et qui fonctionne bien. Mais la municipalité change de photocopieur tous les cinq ans. Cette fois-ci, elle a fait l'acquisition d'un photocopieur en leasing (location) et donc elle ne pourra plus dans cinq ans céder ce nouveau photocopieur. En attendant, le maire invite les associations à utiliser ce photocopieur. Il n'a aucun contrat de maintenance (aucun frais à prévoir) puisque le contrat de maintenance a été transféré sur le nouveau photocopieur de la mairie. Par contre, le maire rappelle qu'aucune réparation ne pourra être prise en charge (puisque'il n'y a pas de contrat de maintenance), pas plus qu'un nettoyage de l'appareil. Ces interventions, si elles sont nécessaires, resteront payantes. Le papier, lui aussi, est à fournir pas les associations, et le maire invite l'ensemble des membres présents à n'utiliser ce photocopieur que pour des tirages limités. Pour des grands tirages, il faut toujours se rendre à la mairie. De même, les photocopies à titre personnel (facture, quittance, carte d'identité etc ...) sont à effectuer à la mairie. Ce photocopieur sert à reproduire des modèles, à effectuer des impressions à partir d'un ordinateur, dans le but d'apporter un plus à l'association. Puis est évoquée l'utilisation des deux salles. Le maire propose de faire un agenda (Google) qui sera accessible à tous. Il permet de fixer des plages d'occupation des salles. Il s'engage à le faire rapidement. Il demandera à chaque président, pour une occupation particulière, de lui envoyer un message pour qu'il l'enregistre. Enfin, les conseillers présents parlent du mobilier. Il est vétuste, inconfortable. Comme le maire se rend au salon des maires à Paris, du 15 au 19 novembre 2021, il fera éditer par des fournisseurs présents des devis pour : Des chaises confortables, Des tables fonctionnelles, Des chauffeuses invitant au repos. Enfin, le maire s'engage à mettre en place un relais WiFi pour que la salle du haut soit connectée.

Aménagement d'un terrain de pétanque suite à l'achat du terrain dans le village

Le terrain, situé derrière l'ex-maison des associations, aujourd'hui multiservices, a été acheté le samedi 23 octobre 2021 chez Maître Audhuy en présence de Yohan LAPORTE et de la tante tutrice d'Elya LAPORTE. Il faut donc penser à son aménagement pour en faire un terrain de pétanque. Le maire pensait qu'un accès pouvait être percé au niveau du mur des toilettes, mais Corentin pense qu'il est plus commode de passer

stationné son véhicule.

Il faut donc prévoir du terrassement, du remblai, l'enfouissement des gaines électriques. Le maire va contacter ENEDIS pour séparer l'alimentation électrique du bâtiment :

Un compteur réservé au multiservices,

Un compteur réservé aux WC publics et au terrain de pétanque. Corentin propose de réunir les pétanqueurs pour décider de l'aménagement.

Signalétique dans le village

Nathalie relate l'entretien avec la société ALGEMA. Il est d'un montant de 476,15 € HT ou 571,38 € TTC. Les différents panneaux sont expliqués. Il s'agira d'indiquer le monastère en évitant la montée au village et marquant l'entrée par deux flèches, de signaler pour les randonneurs la dangerosité du cheminement par le bois, et enfin de positionner sur les communaux un panneau de danger en cas d'inondation. Les conseillers approuvent ce devis sans que cela fasse l'objet d'une délibération.

Communauté de Communes Armagnac Adour – Informations

CIAS :

Madame Élisabeth BARRI, Conseillère en économie sociale et familiale de la CCAA, souhaiterait recenser les personnes en situation de précarité ou d'isolement au sein de la commune. Un tableau est à compléter.

CCAA :

Le maire relate le conseil communautaire du 25 octobre 2021 à Averon-Bergelle. A l'ordre du jour ont été évoqués : Des recrutements et des renouvellements de contrats pour du personnel intercommunal (Musique, Maison France Services ...) Un versement de subvention à l'Association des Amis du Pacherenc pour la prestation du 30 et 31 décembre 2021 Un renouvellement du contrat d'analyses microbiologiques pour les cantines ; Le problème de fonctionnement du conseil d'école du R.P.I. Saint-Mont / Saint-Germé ;

Des avenants au marché de travaux de l'école de Viella ;

L'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'hôtel Caupenne de Riscle ;

Un tarif unique à mettre en place pour le transport à la demande

Le point sur le programme d'intérêt général sur l'habitat ;

En direct du conseil municipal

Des avancées sur le dossier de l'aménagement de l'espace : PLUi, SCOT ...

Et enfin le lancement des travaux, rue Saint Saturnin, à Aignan.

Gestion du Personnel

Michel GRIMAUD a repris le 2 novembre. Toutefois, le docteur a maintenu l'arrêt avec des soins jusqu'au 15 novembre pour vérifier si tout va bien. Il n'a donc pas de certificat de reprise. Formations de Franck BEHAR : il a fait celle d'intégration. Il va passer le Certi-Phyto 0 Riscle les 18 et 19 novembre. Il faudrait lui faire réaliser celle de l'agrément pour l'électricité.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Le point a été abordé lors du traitement des décisions modificatives et du point sur la SPSM.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Coralie étant absente, ce point sera abordé lors du prochain conseil.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Pauline ICART-FABIOL est absente et le maire lit le message qu'elle lui a envoyé. Franck BEHAR souhaiterait participer à une des réunions de la commission afin de faire part des propositions de la Commission des Villages Fleuris avant la commande de fleurs pour le printemps prochain. Il préconise la plantation de fleurs dans les parterres plutôt que dans des jardinières ainsi la commune ferait des économies (pas d'achat de terreau, pas d'achat de plants annuels, moins d'arrosage, ...)

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Le nid de frelons, situé promenade Arthur Lamothe, va être enlevé par les pompiers. Le plan communal de sauvegarde va être travaillé pour permettre d'extraire la liste des personnes vulnérables, comme le demande le CIAS.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Ce point a été abordé lors du conseil.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Corentin reparle des containers poubelles, et notamment celui de Tombille qui a été détruit. Il va le refaire avec l'agent d'entretien en bois. Il faut compter 90 € le mètre linéaire. Celui de Tombille doit mesurer trois mètres, avec des retours de un mètre soit environ cinq mètres linéaires.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Un dernier point est fait sur la journée d'inauguration. Nathalie fait le point final. Elle demande aussi si la subvention a été versée aux Echos de l'Adour. Le maire vérifiera sur le logiciel comptable.

Questions diverses

Organisation du 11 novembre 2021

Un petit rappel est fait sur l'organisation de cette journée commémorative. Les derniers achats seront effectués le matin même. Le rendez-vous est donné à 10h30 le jour-même pour l'aménagement de la salle.

Réparation des cellules photovoltaïques.

La SARL Dubecq, à Saint-Sever, annonce qu'elle maintient ses prix pour la réparation des supports de cellules. La réponse de l'expert, mandaté par les assurances de la société GENSUN, est attendue.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Fait à Saint-Mont, le 13 novembre 2021

Le Maire,



Agenda Printemps 2022

DATE	QUI	Où	THEME
9 janvier	Mairie	Foyer	Vœux du Maire
22 janvier	Foyer	Foyer	AG
27 janvier	Joyeux Compagnos	Foyer	AG
1er février	Joyeux Compagnos	Foyer	Réunion Proconfort
5 février	SPSM	Foyer	AG
12 février	Joyeux Compagnos	Foyer	Jeux Belote
19 février	Foyer	Foyer	Poule au pot ?????
25, 26, 27 mars			Fête du Vin ????

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.



La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi après midi au dimanche après midi. Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve32@gmail.com

***Le Petit Saint-Montais* est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.**

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

*Imprimerie Spéciale
SAINT-MONT*

*Photos : Chantal Petit, Kiki Boueilh, Marie-Laure
Moulié, Fabrice Courtade, Isabelle Labruffe,
Geneviève Laborde, Coralie Cantau,
Nathalie Harduya Annie Guarracino*